

Rwanda : le procureur français chargé des dossiers des présumés génocidaires s'est rendu à Kigali

Lucie Mouillaud

RFI, 12 mars 2024

Le procureur français du parquet national antiterroriste, créé en 2019 et également chargé des crimes contre l'humanité dont les dossiers des présumés génocidaires qui résidents en France, a effectué une visite au Rwanda. L'objectif était de marquer la coopération entre les autorités des deux pays, qui s'est accentuée ces dernières années, et d'accélérer des procès en France.



Le procureur français antiterroriste Jean-François Ricard s'exprime lors d'une conférence de presse à Paris le 17 octobre 2023. AFP - BERTRAND GUAY

Avec notre correspondante à Kigali, Lucie Mouillaud

Avec une quarantaine de dossiers en cours contre de présumés génocidaires et des enquêteurs français régulièrement en visite au Rwanda, le nombre de procès augmentent dans l'hexagone, selon Jean-François Ricard, procureur à la tête du parquet antiterroriste français, également en charge des crimes contre l'humanité.

« *Pour la première fois, nous aurons à la fin de cette année - en même pas trois ans - cinq procès en première instance avec à chaque fois des procès en appel. Il n'y a absolument pas eu de ralentissement, il y a en ce moment une accélération des jugements* », explique-t-il. Dernier verdict en date : celui contre le médecin Sosthène Munyemana, condamné à 27 ans de prison en décembre dernier. Il a fait appel du jugement.

Concernant le dossier sur la veuve de l'ancien président Agathe Habyarimana pour son rôle présumé dans l'organisation du génocide, le procureur assure de son engagement personnel. « *Mon parquet, sur mes instructions, a demandé au juge d'instruction de pour-*

suivre ce dossier et que de nouvelles investigations soient faites afin de pouvoir vérifier tout ce que l'on pourrait faire et tout ce que l'on peut faire dans ce dossier sera fait. C'est un engagement évident que nous prenons et nous le prenons ici, au Rwanda », assure-t-il.

Au total, en France, sept hommes ont jusqu'à présent été condamnés pour leur rôle

dans le génocide des Tutsi au Rwanda. Les associations de survivants dénoncent des procédures trop lentes alors que, selon eux, une centaine de personnes impliquées dans les massacres sont encore présentes dans l'hexagone.